

---

**Présidence : États-Unis d'Amérique**

## **970<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM**

1. Date : mercredi 17 mars 2021 (par visioconférence)

Ouverture : 10 heures

Suspension : 13 heures

Reprise : 15 heures

Clôture : 15 h 25

2. Présidente : M<sup>me</sup> D. Pappas  
M<sup>me</sup> C. Austrian

Avant d'aborder l'ordre du jour, la Présidente a rappelé au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) les modalités techniques de la conduite des séances du FCS durant la pandémie de la Covid-19, telles qu'énoncées dans le document FSC.GAL/2/21 OSCE+.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **DIALOGUE DE SÉCURITÉ : RENFORCEMENT DE LA CONFIANCE ET DE LA SÉCURITÉ DANS UN CLIMAT D'AMBIGUÏTÉ STRATÉGIQUE**

– *Simulation interactive présentée par M<sup>me</sup> S Rybski, Directrice de la formation et des exercices, Centre européen d'excellence pour la lutte contre les menaces hybrides*

– *Débat animé par M. R. Hindren, Responsable des relations internationales, Centre européen d'excellence pour la lutte contre les menaces hybrides*

– *Exposé de clôture présenté par M. D Roh, Directeur principal par intérim, Bureau du Secrétaire adjoint délégué pour les opérations spéciales et la lutte contre le terrorisme au Département de la défense des États-Unis*

Présidente, M<sup>me</sup> S. Rybski (FSC.DEL/104/21 OSCE+), M. R. Hindren, Canada, États-Unis d'Amérique, Finlande, Fédération de Russie,

Royaume-Uni, Turquie (FSC.DEL/93/21), Géorgie (FSC.DEL/96/21 OSCE+),  
M. D. Roh (FSC.DEL/83/21 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Ukraine (FSC.DEL/86/21) (FSC.DEL/86/21/Add.1), Portugal-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/89/21), Royaume-Uni (FSC.DEL/88/21 OSCE+), États-Unis d'Amérique, Canada, Fédération de Russie (annexe 1)
- b) *Exercice militaire d'envergure n'ayant pas été notifié en Azerbaïdjan* : Arménie (annexe 2), Azerbaïdjan (annexe 3), Turquie (annexe 4)
- c) *Exercices militaires prévus en Fédération de Russie en mars 2021* : Fédération de Russie (annexe 5)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Réunion de donateurs pour l'Europe du Sud-Est prévue le 24 mars 2021* : Coordonnateur du FCS pour les projets d'assistance relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Autriche)
- b) *Appel aux étudiants et aux jeunes cadres à participer à la deuxième édition du concours de dissertation sur la maîtrise des armements et les mesures de confiance et de sécurité que l'OSCE et l'Institut d'études sur la paix et la politique de sécurité (IFSH) organisent en 2021* : Représentant du Centre de prévention des conflits (annexe 6)
- c) *Rapport sur la trente et unième Réunion annuelle d'évaluation de l'application, tenue par visioconférence les 2 et 3 mars 2021* : Monténégro (annexe 7)
- d) *Contributions financières au projet d'apprentissage en ligne du FCS et au projet concernant le système de gestion de l'information et des rapports (iMARS) pour la collecte, le traitement et la présentation des informations militaires échangées* : Suède, Représentant du Centre de prévention des conflits
- e) *Exercice militaire national « Response 2021 », prévu en Serbie les 17 et 18 avril 2021* : Serbie (annexe 8)
- f) *Distribution de la première version préliminaire complète d'un « guide des meilleures pratiques pour la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU : recueil OSCE des pratiques recommandées en la matière », et invitation à une réunion du Groupe informel d'Amis sur la résolution 1540, prévue le 27 avril 2021 (FSC.DEL/82/21 Restr.)* : Coordonnateur du FCS pour les questions de non-prolifération (Biélorussie)

g) *Journée de la Saint-Patrick, célébrée le 17 mars 2021 : Irlande*

4. Prochaine séance :

Mercredi 24 mars 2021, à 10 heures, par visioconférence

---

**970<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 976 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION**  
**DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Madame la Présidente,

La délégation de la Fédération de Russie a déclaré à plusieurs reprises lors des séances plénières du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) que la question de savoir à quel pays appartenaient la République de Crimée et la ville fédérale de Sébastopol était définitivement close et n'était pas sujette à discussion. Néanmoins, à la lumière des déclarations manifestement déconnectées de la réalité qui ont été faites aujourd'hui par un certain nombre d'États participants, je tiens à déclarer ce qui suit.

Cette semaine, notre pays commémore une date importante, un événement véritablement historique, à savoir le septième anniversaire de la réunification de la Crimée avec le reste de la Russie. Je rappelle que le 16 mars 2014, exprimant leur volonté de façon libre et démocratique, 96,77 % des Criméens ont voté pour le retour à leur « port d'attache ». Le 18 mars 2014, le traité d'adhésion de la Crimée et de Sébastopol à la Fédération de Russie a été signé.

Comme on peut maintenant le constater, l'intégration de la Crimée dans l'espace politique, juridique et socio-économique commun de la Russie est achevée. Juridiquement et conformément à sa Constitution, la Russie exerce sa souveraineté nationale sur le territoire de la péninsule de Crimée, y compris pour ce qui est de renforcer les capacités de défense du pays. La Crimée est l'une des régions les plus dynamiques de la Russie. Nous invitons nos estimés collègues à visiter la péninsule et à constater par eux-mêmes l'attachement de ses habitants au libre choix qu'ils ont fait en mars 2014.

Maintenant, Madame la Présidente, permettez-moi de passer directement à la question à l'examen – la situation politico-militaire en Ukraine.

La Fédération de Russie est profondément préoccupée par la montée des tensions sur la ligne de contact dans le Donbass. Depuis novembre de l'année dernière, la fréquence et le nombre des tirs d'artillerie effectués par les forces armées ukrainiennes sur certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk n'ont cessé d'augmenter. Il y a eu des victimes parmi la population civile et les infrastructures civiles ont subi d'importants dommages. L'armée ukrainienne a de plus en plus recours à des mortiers de différents calibres, et des tirs de roquettes sur la périphérie nord de Donetsk ont été signalés.

Il ne s'agit pas de violations en réponse à une provocation ni de violations accidentelles. Il s'agit d'actes délibérés, commis avec la complicité des autorités ukrainiennes. Rappelons seulement que le 19 février de cette année, le Secrétaire du Conseil national de sécurité et de défense de l'Ukraine, Oleksiy Danilov, a déclaré que les militaires ukrainiens pouvaient décider instantanément d'ouvrir le feu dans le Donbass.

La Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine a confirmé le passage d'effectifs et de matériel supplémentaires des forces armées ukrainiennes par les nœuds ferroviaires vers la ligne de contact et le déploiement d'équipements militaires dans des zones résidentielles. Depuis la mi-février, les observateurs ont relevé la présence en dehors de leurs sites de stockage désignés d'au moins 300 chars et autres systèmes d'armement appartenant aux forces armées ukrainiennes, y compris des armes de gros calibre. Je souhaiterais que la délégation ukrainienne explique ce que le Gouvernement ukrainien prépare si activement dans l'est du pays.

L'escalade des tensions dans le Donbass a étonnamment coïncidé avec l'impasse des négociations au sein du Groupe de contact trilatéral (GCT). En fait, la partie ukrainienne a été confrontée en novembre à la nécessité de répondre aux propositions concrètes du Donbass pour un règlement global du conflit. Néanmoins, en violation des accords de Minsk, le Gouvernement ukrainien continue d'éviter obstinément tout dialogue de fond avec les représentants de Donetsk et de Louhansk. Au cours des six dernières années, aucune réponse n'a été apportée à la question suivante : comment l'Ukraine entend-elle exactement régler le conflit par des moyens pacifiques, c'est-à-dire non militaires ?

Il convient également de rappeler que les mesures supplémentaires visant à garantir le régime de cessez-le-feu, auxquelles la délégation ukrainienne au GCT a souscrit après six mois de résistance obstinée, ont été unilatéralement désavouées par le Gouvernement ukrainien. La partie ukrainienne a pris une autre décision destructrice en septembre en refusant la mise en place d'un mécanisme conjoint avec le Donbass pour vérifier les violations du cessez-le-feu.

Alors que le Gouvernement ukrainien continue de nier qu'il a pris l'initiative des bombardements et d'affirmer qu'il met en œuvre des mesures visant à renforcer le « régime du silence », le nombre des victimes de la confrontation armée dans le Donbass continue d'augmenter. Selon la Mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine de l'ONU, depuis avril 2014, le conflit armé interne en Ukraine a coûté la vie à 3 077 personnes, dont 148 enfants. En tant que comédiantrice du processus de paix, la Russie souligne que toute nouvelle prolongation de la violence armée dans l'est de l'Ukraine est inacceptable.

Nous pouvons cependant constater que les autorités ukrainiennes actuelles ont choisi d'ignorer les habitants du Donbass et leurs représentants au GCT et de continuer, avec le soutien de leurs « tuteurs » extérieurs, à propager le bobard de la prétendue « agression russe ». Il est évident qu'elles s'évertuent ainsi à dissimuler leur propre inaction et leur sabotage flagrant des accords pour un règlement interne ukrainien conclus précédemment et à s'exonérer de la responsabilité du blocage du processus de paix qu'elles ont elles-mêmes provoqué. Simultanément, elles soutiennent que la Russie serait une « partie au conflit » et aurait « certaines obligations » en vertu de l'Ensemble de mesures de Minsk.

Nous suggérons à nos collègues d'examiner la base juridique du règlement interne ukrainien. Les parties au conflit sont identifiées de façon très claire et sans ambiguïté au paragraphe 2 de l'Ensemble de mesures, qui mentionne explicitement les troupes ukrainiennes et les formations armées présentes dans certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk. En d'autres termes, cela signifie que la mise en œuvre des dispositions de ce document est pareillement tributaire d'une action conjointe et concertée de deux parties seulement – l'Ukraine et le Donbass. Je tiens également à souligner que le Conseil de sécurité des Nations Unies, qui a approuvé à l'unanimité l'Ensemble de mesures dans sa résolution 2202 du 17 février 2015, les a également désignées comme étant les parties au conflit. Donc, mes chers collègues, le moment est enfin venu d'étudier attentivement la question et d'entamer une discussion sérieuse et factuelle sur la façon de surmonter la crise.

Madame la Présidente,

En réponse aux déclarations faites aujourd'hui par plusieurs délégations occidentales, qui donnaient malheureusement une image inexacte de la situation au Donbass, je voudrais souligner que c'est le soutien de leurs pays aux mesures destructrices du Gouvernement ukrainien qui constitue un défi fondamental pour la sécurité européenne. En continuant à féliciter le Gouvernement ukrainien de ses « efforts » et de ses « tentatives » pour parvenir à un règlement pacifique, nos collègues font preuve du plus grand cynisme. Peut-être peuvent-ils nous rappeler aujourd'hui qui a lancé contre son propre peuple une opération pour le punir de son refus d'accepter le résultat du coup d'État sanglant de Kiev en février 2014 ? Qui, au lieu d'engager le dialogue avec ses propres citoyens, fait pleuvoir sur eux des balles et des obus depuis maintenant sept ans ?

Nous savons bien ce que cache réellement la tactique consistant à encourager l'attitude agressive du Gouvernement ukrainien. Les États-Unis d'Amérique et les pays occidentaux ne considèrent l'Ukraine que comme une tête de pont pour « contenir » la Russie et s'efforcent systématiquement de maintenir un foyer de tension près de nos frontières.

Dans ce contexte, les propos de la Vice-Première Ministre ukrainienne chargée de l'intégration européenne et euro-atlantique, Olha Stefanishyna, qui a déclaré lors d'une réunion récente avec une délégation du Commandement terrestre allié de l'OTAN (tenue les 10 et 11 mars de cette année) que « l'expérience inestimable qu'elle a acquise face à la Russie permet à l'Ukraine de passer à l'étape suivante de son intégration à l'OTAN », semblent très révélateurs.

Les avantages économiques et militaires du coup d'État de Kiev pour les États-Unis et leurs alliés sont évidents. Au cours des sept dernières années, les exercices des pays de l'OTAN se sont intensifiés sur le territoire de l'Ukraine (huit sont prévus cette année), et les secteurs les plus attractifs de l'économie ukrainienne passent sous le contrôle d'entreprises des États-Unis et européennes. Par exemple, l'usine d'aviation d'Odessa commencera bientôt à assembler des hélicoptères militaires polyvalents Bell UH-1 Iroquois.

Les pays occidentaux continuent de financer, de former et de renforcer l'armée ukrainienne en lui fournissant des armes et des équipements militaires. Nous avons noté qu'au début du mois de mars, un groupe de conseillers militaires du Royaume-Uni avait visité les positions ukrainiennes dans le secteur de l'« opération des forces conjointes » au Donbass et évalué la formation des troupes ukrainiennes qui y étaient déployées. Il serait très intéressant que nos estimés collègues britanniques nous fassent part de leur évaluation et nous

pourrions leur demander également s'ils souhaitent se familiariser avec la situation de l'autre côté de la ligne de contact. Cela montrerait qu'ils souhaitent vraiment un règlement pacifique du conflit interne ukrainien sur la base d'une prise en compte équilibrée des intérêts des parties.

Madame la Présidente,

Pour résumer, je voudrais souligner que la seule chose que les « tuteurs » extérieurs du Gouvernement ukrainien actuel peuvent et doivent faire est d'insister pour que celui-ci mette en œuvre sa part des accords de Minsk. Nous demandons instamment à nos collègues occidentaux de travailler en étroite collaboration avec leurs « pupilles » afin que ceux-ci, au lieu de se livrer à des provocations armées et de déformer la réalité, entreprennent de rétablir le dialogue avec les habitants de l'est de l'Ukraine, comme le prévoit le cadre juridique du règlement interne ukrainien. En outre, étant donné l'intensification des bombardements ukrainiens, il est essentiel que nos partenaires usent de leur influence pour empêcher la reprise d'une guerre civile de grande ampleur. Le fait de couvrir le Gouvernement ukrainien équivaut à trahir les personnes vivant dans la zone de conflit et les fameuses valeurs européennes dont nos collègues occidentaux se gargarisent tant.

Nous espérons sincèrement que les dirigeants ukrainiens pourront empêcher l'escalade des tensions et réaffirmer leur fidélité à la signature que le chef d'État ukrainien a apposée à l'Ensemble de mesures de Minsk. En tant que médiatrice, la Fédération de Russie, aux côtés de l'OSCE, de l'Allemagne et de la France, est prête à apporter son aide de toutes les manières possibles pour régler la situation dans l'est de l'Ukraine. Comme l'a déclaré le Président russe, Vladimir Poutine, essayer de reprendre le Donbass par la force pourrait être très lourd de conséquences pour la situation générale de l'Ukraine en tant qu'État.

Merci, Madame la Présidente. Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.

---

**970<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 976 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE**

Madame la Présidente,

Le 15 mars 2021, les forces armées azerbaïdjanaises ont commencé un exercice d'envergure qui s'achèvera demain, 18 mars. D'après les informations officielles communiquées par le Ministère azerbaïdjanais de la défense, cet exercice militaire fait intervenir jusqu'à 10 000 hommes, 100 chars et autres véhicules blindés, 200 missiles, systèmes d'artillerie, systèmes lance-roquettes multiples et mortiers de divers calibres, ainsi que 30 aéronefs et drones de l'aviation militaire.

Conformément au paragraphe 40.1.1 du Chapitre V (« Notification préalable de certaines activités militaires ») du Document de Vienne 2011, ces exercices auraient dû être notifiés 42 jours au moins avant qu'ils ne débutent, le nombre de participants étant supérieur au seuil des 9 000 hommes. Qui plus est, si les bonnes intentions déclarées de l'Azerbaïdjan et ses invitations « sincères » à instaurer des relations de bon voisinage étaient sérieuses et réelles, il aurait dû notifier ces exercices peu importe le nombre d'hommes qui y participent.

Madame la Présidente,

Il s'agit déjà du troisième exercice militaire non notifié qui se déroule dans notre région depuis la cessation des hostilités dans la guerre d'agression déclenchée par l'Azerbaïdjan contre l'Artsakh et son peuple en septembre 2020. Nous tenons à rappeler que, lorsque la délégation arménienne a demandé en janvier dernier, ici au FCS, à la délégation turque, dans un souci de transparence, de fournir des informations sur les paramètres de l'exercice militaire effectué conjointement par la Turquie et l'Azerbaïdjan du 1<sup>er</sup> au 12 février à Kars, exercice que, soit dit en passant, les médias turcs et azerbaïdjanais avaient qualifié de plus grand exercice militaire de la saison hivernale, les délégations turque et azerbaïdjanaise ont refusé d'en fournir et accusé à l'unisson l'Arménie de contrecarrer les efforts visant à apporter la stabilité et la sécurité à notre région.

Nous continuons de penser, comme nous l'avons affirmé précédemment, que toutes les déclarations de l'Azerbaïdjan à propos du renforcement de la sécurité et de la promotion de la coopération dans notre région ne sont rien de plus que des tentatives de donner du pays l'image d'une nation pacifique. Pour que cela devienne une réalité, les mots et les déclarations ne sont pas suffisants en soi et doivent être suivis d'actions concrètes.

Les déclarations et affirmations de l'Azerbaïdjan sonnent particulièrement creux lorsqu'on les examine à la lumière de ses revendications constantes du droit d'utiliser la force contre l'Artsakh et de ses menaces de l'utiliser à nouveau. La paix n'est pas qu'un joli mot. Elle ne peut être instaurée en utilisant ou en menaçant d'utiliser la force. Dans ce contexte, la conduite dans un but manifestement offensif d'exercices militaires d'envergure non notifiés allant de pair avec des messages particulièrement provocateurs et hostiles atteste les véritables intentions de l'Azerbaïdjan.

Ces dernières années, des exercices militaires non notifiés effectués par l'Azerbaïdjan ont conduit à deux reprises, en 2016 et 2020, à une agression militaire contre l'Artsakh. Et nous considérons la poursuite de l'exercice actuel comme une réelle menace pour la sécurité de l'Arménie et de l'Artsakh. Nous demandons aux États participants de l'OSCE de nous soutenir dans l'instauration d'un climat propice au renforcement de la confiance dans notre région, et de réagir à de telles actions provocatrices, qui sont également des violations manifestes des dispositions du Document de Vienne.

Madame la Présidente,

Nous sommes convaincus que la panoplie d'instruments politico-militaires de l'OSCE devrait remplir son objectif de promotion de la confiance grâce au renforcement de la transparence et à l'élimination des interprétations erronées.

Cela dit, dans un esprit de transparence, je souhaite informer le Forum de l'exercice militaire effectué actuellement par les forces armées arméniennes, qui n'est pas soumis à notification au titre du Document de Vienne. L'exercice tactique et technico-tactique, qui se tient du 16 au 20 mars, est effectué conformément au plan de préparation opérationnelle des forces armées arméniennes. Il fait intervenir jusqu'à 7 500 hommes, 200 systèmes de missiles et d'artillerie, 100 véhicules blindés, plus de 150 systèmes antichars et 90 systèmes de défense antiaérienne, ainsi que l'aviation. L'exercice est destiné à évaluer l'état de préparation au combat des troupes, du commandement et du contrôle, ainsi que leurs capacités de réaction rapide, évaluer la coordination entre unités et moyens organiques, rattachés et d'appui au combat, et dispenser une formation à la conduite de tirs en se fondant sur des scénarios de tirs à munitions réelles et de jeux de guerre tactico-opérationnels.

Je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.

Merci.

---

**970<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 976 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION AZERBAÏDJANAISE**

Madame la Présidente,

Je voudrais exercer mon droit de répondre à la déclaration faite par la délégation arménienne sur la question des exercices militaires que mène actuellement l'Azerbaïdjan.

Ces exercices militaires opérationnels-tactiques sont exécutés par les forces armées azerbaïdjanaises et vont durer du 15 au 18 mars 2021. Jusqu'à 10 000 hommes représentant différentes parties, branches, formations et unités des forces armées y participent. Il s'agit de membres des forces de défense terrestre et aérienne ainsi que des forces de réserve, des troupes territoriales, des unités de protection civile et des troupes déployées aux frontières. Les exercices mobilisent également jusqu'à 100 chars et autres véhicules blindés, jusqu'à 200 systèmes de missiles et d'artillerie de différents calibres, systèmes lance-roquettes multiples et mortiers, jusqu'à 30 avions militaires, ainsi que des drones polyvalents. L'objectif est notamment d'exécuter des tâches liées à la lutte contre les groupes terroristes et en particulier les formations armées illégales. Il convient également de souligner que ces exercices ne présentent aucun risque pour la stabilité et la sécurité de la région et qu'aucun autre pays de la région, sauf l'Arménie, n'a exprimé d'inquiétude à leur sujet.

En outre, contrairement aux affirmations de l'Arménie, ni la composition des effectifs militaires, ni le nombre d'engins militaires mobilisés ne font entrer ces exercices dans la catégorie des activités militaires pour lesquelles une notification préalable est requise conformément au paragraphe 40.1.1 du Chapitre V du Document de Vienne. Néanmoins, le Ministère azerbaïdjanais de la défense, dans un esprit de transparence, a annoncé à l'avance leur tenue et publie régulièrement des informations à jour sur leur déroulement.

Puisqu'il est question d'exercices militaires, nous souhaitons informer le Forum que les forces armées arméniennes conduisent elles aussi en ce moment des exercices militaires de grande ampleur qui ont débuté le 16 mars et dureront jusqu'au 20 mars 2021. Selon les informations communiquées par le Ministère arménien de la défense, ces exercices mobilisent environ 7 500 hommes, environ 200 missiles, roquettes et pièces d'artillerie, plus de 150 dispositifs antichars, environ 100 véhicules blindés et plus de 90 dispositifs anti-aériens.

Nous rappelons en outre que pendant des décennies, en violation flagrante de ses obligations internationales et des principes et engagements fondamentaux de l'OSCE,

l'Arménie a déployé illégalement ses forces armées, concentré massivement des troupes et mené d'innombrables exercices militaires illégaux dans les territoires azerbaïdjanais anciennement occupés, utilisant ceux-ci comme terrain d'entraînement militaire. La contre-offensive des forces armées azerbaïdjanaises de l'année dernière ayant mis fin aux trois décennies d'occupation de ces territoires, l'Arménie est désormais contrainte d'entraîner ses troupes à l'intérieur de ses frontières. On peut donc s'attendre à ce qu'elle organise plus souvent de tels exercices.

Nous aimerions aussi attirer l'attention du Forum sur le fait alarmant que l'Arménie essaie encore de transférer illégalement sous divers déguisements ses militaires dans les territoires azerbaïdjanais. Ainsi, elle a tenté de faire passer en territoire azerbaïdjanais, par la route traversant le district de Latchine, des militaires en civil qui avaient été placés dans des camions civils et des chargements de matériaux de construction pour échapper aux procédures de contrôle du contingent russe de maintien de la paix. Ces tentatives sont contraires aux obligations faites à l'Arménie par la déclaration trilatérale du 10 novembre 2020, qui prévoit que les troupes arméniennes opèrent leur retrait du territoire de l'Azerbaïdjan simultanément au déploiement du contingent russe de maintien de la paix. En outre, conformément à la déclaration trilatérale, l'Azerbaïdjan a accepté de faciliter le passage des civils, des camions et des marchandises par la route traversant le district de Latchine exclusivement à des fins humanitaires. Essayer d'utiliser cette route à des fins militaires illégales constitue une grave violation des dispositions de la déclaration trilatérale ainsi que des principes et engagements fondamentaux de l'OSCE.

Dans le même ordre d'idées, il convient de rappeler que le groupe de saboteurs composé de 62 militaires arméniens qui a été transféré sur le territoire de l'Azerbaïdjan à la fin de novembre 2020 après la signature de la déclaration trilatérale a commis une série d'attaques contre des militaires et des civils azerbaïdjanais, causant la mort de quatre militaires et d'un civil. Il en a résulté de graves tensions militaires avant que le groupe ne soit arrêté dans le cadre d'une opération antiterroriste menée par l'Azerbaïdjan. Par conséquent, pour éviter que de tels incidents ne se reproduisent et empêcher de nouvelles tensions dans la région, l'Arménie doit renoncer à ses tentatives futiles d'envoyer illégalement ses militaires sur le territoire de l'Azerbaïdjan. Elle doit également cesser de forcer ses soldats à participer contre leur gré à des activités militaires sur le territoire d'un autre État et de les mettre ainsi en danger, ce qui constitue aussi une violation flagrante des droits de l'homme des militaires.

En conclusion, nous demandons instamment à l'Arménie, au lieu de répéter sans cesse les mêmes histoires et les mêmes allégations infondées contre l'Azerbaïdjan au sein du FCS, de s'employer à mettre en œuvre de bonne foi ses engagements politico-militaires et de renoncer à ses actions et déclarations déstabilisatrices qui pourraient compromettre l'application de la déclaration trilatérale du 10 novembre 2020 et le processus de réhabilitation et de réconciliation post-conflit. La déclaration trilatérale donne des orientations claires pour instaurer durablement la paix, la sécurité et la stabilité dans notre région et doit donc être mise en œuvre intégralement et sans réserve.

Je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

---

**970<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 976 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE**

Madame la Présidente,

Je souhaite prendre la parole pour exercer le droit de ma délégation de répondre aux questions soulevées par la délégation arménienne.

Au cours de plusieurs séances précédentes du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Conseil permanent, nous avons fourni des informations détaillées à propos de l'exercice « Hiver 2021 » effectué conjointement par notre pays et l'Azerbaïdjan entre le 1<sup>er</sup> et le 12 février à Kars, en Turquie. Je serai donc très bref.

Cet exercice a été mené au niveau du bataillon. Le nombre d'hommes et les quantités de matériel mobilisés étaient inférieurs aux seuils fixés dans le Document de Vienne 2011.

Nous n'avons donc donné aucune notification préalable de cet exercice.

Agissant dans un esprit de bonne foi, la Turquie a toutefois communiqué des informations concernant cette activité militaire par les voies officielles.

La délégation arménienne s'est interrogée sur les paramètres régissant la fourniture d'informations sur de tels exercices. En ce qui concerne la Turquie, ces paramètres sont les seuils énoncés dans le Document de Vienne.

La délégation arménienne ne cessant de faire référence à cet exercice conjoint dans ses déclarations, nous croyons comprendre que les seuils et les dispositions du Document de Vienne posent un problème à nos collègues. Nous les invitons donc instamment à participer aux efforts de modernisation du Document de Vienne et à présenter leurs suggestions.

Nous notons également que, par souci de « transparence », la délégation arménienne a fourni des informations sur l'exercice que les forces armées de son pays effectuent actuellement. Toutefois, comme vous le savez, l'Arménie a suspendu unilatéralement depuis juillet 2020 la mise en œuvre des engagements auxquels elle a souscrit et des obligations qui lui incombent à l'égard de la Turquie au titre du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et du Document de Vienne. Il s'agit là d'une violation manifeste de documents

juridiquement et politiquement contraignants. Si l'Arménie souhaite réellement accroître la transparence, nous attendons qu'elle revienne sur cette décision.

Madame la Présidente, nous vous demandons de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.

Merci.

**970<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 976 du FCS, point 2 c) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION  
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Madame la Présidente,

Conformément au principe de transparence volontaire, nous souhaitons informer nos estimés collègues du Forum pour la coopération en matière de sécurité au sujet des exercices des forces armées de la Fédération de Russie prévus en mars de cette année.

Du 16 au 22 mars, un exercice de commandement et de contrôle avec des formations militaires du district militaire central sera mené sur des terrains d'entraînement dans les régions d'Orenbourg et de Kemerovo. L'exercice mobilisera au total jusqu'à 11 500 hommes (jusqu'à 5 750 hommes par terrain d'entraînement, la région de Kemerovo n'étant pas incluse dans la zone d'application du Document de Vienne 2011), quelque 250 pièces d'armement et d'équipement, et jusqu'à 50 avions. Il convient de noter que l'obligation d'adresser une notification et d'inviter des observateurs en vertu du Document de Vienne ne s'applique pas en l'occurrence.

Du 19 au 26 mars, un exercice de commandement de l'aviation et de la défense aérienne du district militaire de l'Est se tiendra en Transbaïkalie. Cet exercice mobilisera jusqu'à 7 000 hommes, quelque 2 000 pièces d'armement et d'équipement et jusqu'à 120 avions et hélicoptères.

Du 29 mars au 2 avril, un exercice de commandement et de contrôle avec des formations militaires du district militaire de l'Est est également prévu en Transbaïkalie. Cet exercice mobilisera jusqu'à 9 000 hommes, environ 3 000 pièces d'équipement militaire et jusqu'à 80 aéronefs.

Je vous remercie, Madame la Présidente. Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/976

17 March 2021

Annex 6

FRENCH

Original: ENGLISH

---

**970<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 976 du FCS, point 3 b) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DU CENTRE DE PRÉVENTION DES CONFLITS**

Conjointement avec l'Institut d'études sur la paix et la politique de sécurité de l'Université de Hambourg (IFSH), et en partenariat avec des établissements de recherche et des institutions universitaires de renom, dont le Centre de politique de sécurité de Genève, l'Institut d'État des relations internationales de Moscou (Université MGIMO) et le Centre de Vienne pour le désarmement et la non-prolifération, le Centre de prévention des conflits de l'OSCE a lancé un appel à contributions pour la deuxième édition (2021) du concours de dissertation sur la maîtrise des armements conventionnels et les mesures de confiance et de sécurité organisé par l'OSCE et l'IFSH à l'intention des étudiants et des jeunes diplômés.

Après le grand succès de la première édition, organisée en 2020, le concours de 2021 vise à faciliter le développement continu des connaissances et des compétences en ce qui concerne la maîtrise des armements conventionnels et les mesures de confiance et de sécurité à l'OSCE chez les étudiants et les jeunes diplômés intéressés par les études sur la paix et la sécurité.

Nous encourageons les États participants à diffuser des informations sur ce concours dans les universités et les instituts de recherche concernés, ainsi qu'auprès des organismes gouvernementaux.

L'appel à contributions est diffusé dans le document SEC.INF/12/21 daté du 18 mars 2021 et peut également être consulté sur le site web de l'OSCE à l'adresse :

<https://www.osce.org/OSCE-IFSH-Essay-Competition-CSBMs-2021>

Je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

---

**970<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 976 du FCS, point 3 c) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION MONTÉNÉGRINE**

Madame la Présidente,

Merci de m'avoir donné la parole. Je voudrais rendre compte brièvement de la Réunion annuelle d'évaluation de l'application qui s'est tenue récemment.

Excellences,

Chers collègues,

Distingués représentants des États participants,

Le Monténégro a eu l'honneur de présider la séance de clôture de la 31<sup>e</sup> Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA), qui a eu lieu à Vienne les 2 et 3 mars 2021. En raison des restrictions liées à la pandémie de la Covid-19 en cours, la réunion a été tenue en utilisant la plate-forme de visioconférence Zoom.

La 31<sup>e</sup> RAEA a été organisée sous la Présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), les États-Unis, conformément à la Décision n° 7/20 du FCS et à l'ordre du jour annoté ainsi qu'au calendrier indicatif publiés sous la cote FSC.AIAM/1/21/Corr.1. Coprésidée par la Mongolie et le Monténégro, la réunion a consisté en une séance d'ouverture, trois séances de travail et une séance de clôture.

Elle a été bien suivie avec, au total, 294 participants inscrits (225 hommes et 69 femmes) des États participants, des partenaires pour la coopération, d'organisations internationales et du Conseil permanent ainsi que du Centre de prévention des conflits de l'OSCE. La grande majorité, soit 260 personnes, représentaient les États participants.

Le but de la réunion était d'étudier les moyens et d'examiner les possibilités de promouvoir conjointement la mise en œuvre du Document de Vienne 2011. Enrichissante et concluante, elle a permis de générer de nouvelles idées, de soulever des questions et de déterminer un certain nombre de solutions et moyens pour améliorer encore la mise en œuvre. Je tiens donc à exprimer ma sincère satisfaction à propos des travaux de la réunion et à remercier une fois de plus toutes les délégations de l'engagement dont elles ont fait preuve et de leurs précieuses contributions à nos deux journées de débats fructueux. Nous comptons que les mesures de confiance et de sécurité seront développées plus avant dans le prolongement de ces débats.

Permettez-moi de vous informer que les observations formulées par le Président de la séance de clôture de la 31<sup>e</sup> RAEA ont été distribuées sous la cote FSC.AIAM/21/21 le 5 mars 2021 et que le journal de la réunion a été distribué sous la cote FSC-AIAM.JOUR/24. Le document de synthèse sera distribué en temps utile.

Madame la Présidente,

Je saisis cette occasion pour exprimer notre gratitude à la Présidence du FCS, les États-Unis, au Centre de prévention des conflits, aux deux présidents, aux coordonnateurs et aux rapporteurs des séances de travail ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe logistique pour leur excellente préparation et exécution de cette importante réunion dans les circonstances liées à la pandémie actuelle.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.

Je vous remercie.



---

**970<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 976 du FCS, point 3 e) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SERBE**

Madame la Présidente,

Excellences,

Chers collègues,

Je souhaite vous informer que les 17 et 18 avril 2021, la République de Serbie organisera l'exercice tactique interarmes national avec tirs réels « Response 2021 » dans les polygones militaires de Pasuljanske Livade et d'Orešac.

L'objectif général de l'exercice est de démontrer la détermination, la compétence et la puissance de feu des unités des Forces armées serbes et le haut niveau de synergie et de coopération entre celles-ci et le Ministère de l'intérieur de la République de Serbie lorsqu'il s'agit de répondre aux défis, aux risques et aux menaces pour la sécurité du pays.

Les objectifs tactiques de l'exercice sont les suivants : entraîner les unités de l'armée de l'air et de la défense aérienne à fournir un soutien aérien à l'armée de terre, aux forces spéciales et au Ministère de l'intérieur de la République de Serbie ; renforcer l'aptitude des unités des Forces armées serbes à conduire des activités et des procédures tactiques au cours d'opérations de combat et à exécuter avec succès des tirs réels dans différentes conditions géographiques et météorologiques ; et renforcer la synergie entre les unités des Forces armées serbes et le Ministère de l'intérieur de la République de Serbie.

La responsabilité d'organiser et de commander cet exercice incombe au Commandement militaire des Forces armées serbes.

Toutes les composantes de l'armée de terre, de l'armée de l'air et de la défense aérienne, les unités spéciales des forces armées serbes et le Ministère de l'intérieur de la République de Serbie y participeront.

En raison des problèmes actuels et de l'interruption du fonctionnement de l'application de notification intégrée (INA), le Centre de vérification de la République de Serbie n'a pas encore soumis le formulaire de notification F-25. Immédiatement après la reprise du fonctionnement normal de l'application, le formulaire sera transmis à tous les États participants de l'OSCE via le réseau de communication de l'OSCE.

En annonçant à l'avance cet exercice des Forces armées serbes bien que les dispositions du Document de Vienne 2011 ne l'exigent pas, la République de Serbie exprime sa bonne volonté et son soutien en faveur du renforcement de la confiance et de la sécurité dans la région et dans l'espace de l'OSCE.

Je vous remercie de votre attention et demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.

Je vous remercie, Madame la Présidente.